



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-quatrième session

11 septembre-13 octobre 2023

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 29 septembre 2023

54/102. Textes issus de l'Examen périodique universel : Tonga

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'Examen concernant les Tonga le 1^{er} mai 2023 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

Adopte les textes issus de l'Examen concernant les Tonga, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel¹, les observations des Tonga sur les recommandations et/ou conclusions, leurs engagements et les réponses qu'elles ont apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail².

*30^e séance
29 septembre 2023*

[Adoptée sans vote.]

¹ [A/HRC/54/6](#).

² [A/HRC/54/6/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/54/2](#), deuxième partie, chap. VI.

